

# VOITURES DE PARTICULIERS : DES ÉMISSIONS DE GAZ À EFFET DE SERRE PLUS ÉLEVÉES DANS LE GRAND EST

Plus de 3 millions de voitures en circulation  
dans le Grand Est en 2019



**0,7**

voiture par adulte

61 % de motorisations diesel

Voitures de moins de 5 ans



**26 %**

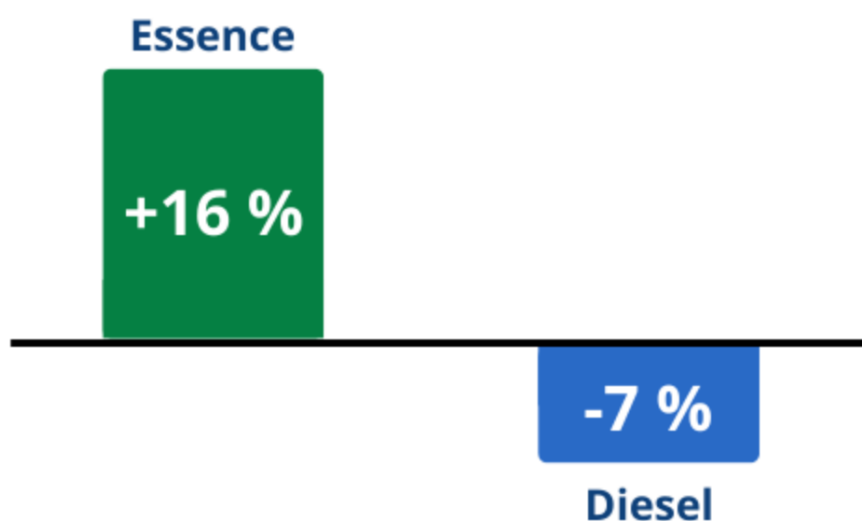
Voitures de 20 ans  
ou plus



**7 %**

## Hausse du nombre de voitures à essence, hybrides et électriques

Évolutions 2013-2023 du nombre de voitures



# 133 000

voitures hybrides et électriques en 2023

4 000 voitures hybrides et électriques en 2013

## Une plus forte proportion de voitures diesel et anciennes dans les zones rurales



**0,8** voiture par adulte

Rural à habitat dispersé



**0,5** voiture par adulte



Grands centres urbains

### Part de voitures diesel

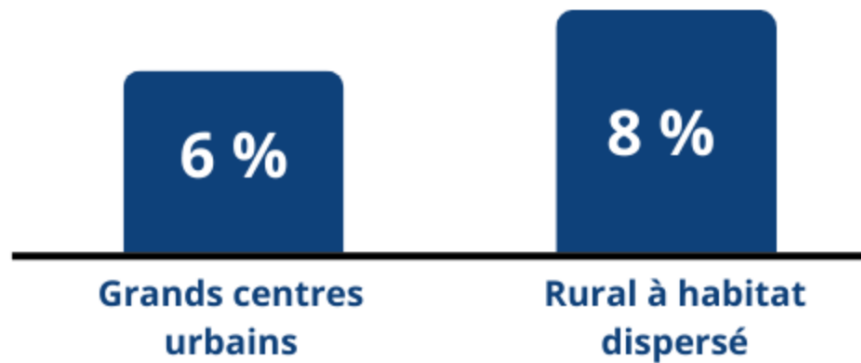
**55 %**

Grands centres  
urbains

**69 %**

Rural à habitat  
dispersé

### Part de voitures de 20 ans ou plus



Des véhicules plus récents à **proximité de la frontière luxembourgeoise** et **en Champagne**, où les niveaux de revenus sont aussi plus élevés que la moyenne.

**Les départements alsaciens** se démarquent par une plus forte proportion de motorisations essence.

**Des distances parcourues plus longues, des émissions de GES plus élevées dans le Grand Est**

**6 millions** en tonnes d'équivalent CO<sub>2</sub> émises en 2019

**Nombre de tonnes d'équivalent CO<sub>2</sub> émises par adulte**

**1,41**



Grand Est

**1,36**



France de province

Le Grand Est fait partie des régions où la distance moyenne parcourue par voiture est la plus élevée.


## Des émissions par adulte plus élevées en zone rurale et aux frontières



Ces métropoles concentrent **22 % des émissions**.

Mais rapportées au nombre d'adultes, les émissions sont les plus faibles dans les grands centres urbains **(0,99 tonne par adulte)**, et plus élevées **en zone rurale et à proximité des frontières luxembourgeoises** comme dans la Meuse ou la Moselle.

Grand Est

[insee.fr](https://www.insee.fr)   



Pour aller plus loin 

Insee Analyses Grand Est n° 180, juillet 2024